



DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE MUNICIPAL N° 2023-21

Prescrivant le numérotage de propriétés

Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure et Loir),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe ;

Considérant que suite à une erreur matérielle, l'arrêté n°2020-69 du 23 novembre 2020 doit être modifié ;

Considérant que le numérotage des habitations de la commune constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2020-69 du 23 novembre 2020.

Article 2 : Il est prescrit la numérotation suivante route de Bourgneuf :

Références Cadastres	N° de voirie
B 341	22 rue de la Trigalle
B 691	24 rue de la Trigalle
B 690	26 rue de la Trigalle
B 125	6 rue de la Trigalle
B 122/123	6 Bis rue de la Trigalle

Article 3 : Le numérotage sera matérialisé par l'apposition, sur la façade de la maison ou mur de clôture, au-dessus de la porte principale ou, à défaut, immédiatement à gauche de celle-ci, à 1 mètre minimum du niveau du sol, d'une plaque portant le numéro de l'immeuble inscrit en chiffre arabe.

Article 4 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 5 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis : - au service du cadastre du Centre des Impôts Foncier, Chartres - à la Poste, LAON - à l'INSEE, Orléans - à la

Gendarmerie, Brezolles - au SDIS, CHARTRES - au Conseil départemental d'Eure-et-Loir,
CHARTRES - au délégataire Service des eaux, assainissement, VEOLIA, Auneau-Bleury-Saint-
Symphorien

A La Ferté-Vidame, le 30 mai 2023

Le Maire,



Madame Catherine STROH